

Projet de délibération du 24 juin 2014 de M. Pascal Hohenweg: «Prise d'otage 1».

(retiré par son auteur lors de la séance du 28 octobre 2014)

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition d'un de ses membres,

décide:

Article unique. – Le crédit budgétaire supplémentaire de 20 000 francs en faveur d'une subvention annuelle du projet de véhicule écologique BioMobile, accepté par le Conseil municipal selon la proposition PR-931, est suspendu, dès le vote de la présente, à la condition que le Conseil administratif revienne sur sa décision de ne pas accepter le projet de Jo Fontaine de stèle funéraire pour la tombe de Grisélidis Réal, au cimetière des Rois.